

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 7 AVRIL 2015

Année scolaire : 2014/2015

Total des membres : 24

Numéro de séance par année civile : 2/2015

Quorum : 13

Date de convocation : 27 mars 2015

Nombre des présents : 20 ( + 4 invités)

Présidence de : Olivier HUREAU - Principal

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
1. Compte financier	2 votes	3	03-15 04-15	Acte Acte Présentation du compte financier	1 2 3
2. Présentation de la section sportive « football » et « arbitrage »	Information	4			
3.a Décision budgétaire modificative pour information	Information	5		Doc. comptable	4
3.b Décision budgétaire modificative pour vote	Vote	5	05-15	Acte	5
4. Procédure de marché public pour la fourniture d'électricité.	Vote	6	06-15	Acte	6
5. Convention d'objectifs et de moyens entre le collège et le conseil départemental	Vote	6	07-15	Acte Convention	7 8
6. Charte « qualité restauration »	Vote	6	08-15	Acte Charte	9 10
7. Projet « Agenda 21 » et « Collège et territoire »	Information	7			
8. Convention de séquence d'observation en milieu professionnel	Vote	7	09-15	Acte Convention	11 12
9. Fournitures scolaires pour la rentrée 2015	Avis	7		Listes	13
10. Questions diverses		8			
10.a Toutatice		8			
10.b Parcours et sécurité des cars		8			
10.c Emplacement du nouveau collège		8			
10.d Aide financière à l'association sportive	2 votes	9	10-15 11-15	Acte Acte	14 15
10.e Nouvelle brochure du collège	Vote	9	12-15	Acte	16

**Le Président**

**Olivier Hureau**

**Le Secrétaire**

**Armelle PUCEL**

## PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 7 avril 2015

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	HUREAU Olivier	X						
	Adjoint	COIGNEC Pascal	X						
	Gestionnaire	APPRIOU Hélène	X						
	CPE	BENARD Vanessa	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	LE GAC Didier	X						
	Commune siège	DUSSORT Fabienne	X						
	Commune siège	LALOUER Marie-Christine			X	MOUNIER Gilles	X		
Personnalité qualifiée		REYNAUD Gérard			X				
<b>Total</b>			<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CALVARY Laurence			X	CHEVALIER Nadine	X		
		COUSI Joël	X						
		KERBRAT Bernard	X						
		LE GARS Jean-Pierre	X						
		LE PENNEC Patrick	X						
	PUCEL Armelle	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MARGÉ Jean-Claude	X						
		VERON Stéphane	X						
<b>Total</b>			<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GUENEGUES Frédéric	X						
		KERONCUFF Marielle			X				
		LAMOUR Marie-Dominique			X				
		LE GAC Nathalie	X						
		LEMAILLET Yves	X						
	MELIQUE Caroline	X							
	Elèves	HEMERY Maxence			X	MONTECOT Esteban	X		
LE GALL Manuel				X					
<b>Total</b>			<b>4</b>		<b>4</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Invités :** M. QUENTEL Jean-Marie, agent comptable (uniquement pour la question n°1 de l'ordre du jour) ; MM. CHAHIR Nouredine, LE FRANC Sébastien, PAUCHARD Didier uniquement pour la question n°2 de l'ordre du jour.

## DÉROULEMENT DU CONSEIL

Le quorum étant atteint (20 présents) la séance est ouverte à 17h35. Mme PUCEL, représentante des enseignants, assure le secrétariat. M. le Principal présente ensuite l'ordre du jour et indique que trois questions diverses ont été déposées par les représentants des parents d'élèves, elles concernent le fonctionnement de Toutatice, une observation concernant les transports scolaires, et le point sur la situation du futur collège. Il indique que lui-même en dépose deux autres : l'une porte sur une proposition pour la réalisation d'une brochure sur le collège, l'autre concerne une demande d'aide financière de l'Association Sportive. Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2015

Monsieur le Principal demande si des modifications sont à faire dans le procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2015 puis passe au vote de son adoption :

**Résultat du vote :** Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 1

Le procès-verbal en question est adopté.

L'élève qui s'est abstenu explique son vote : il n'a pas été destinataire de ce procès-verbal. M. le Principal s'engage à veiller à l'avenir à ce que les représentants des élèves au conseil d'administration reçoivent bien les procès-verbaux.

### 1. Compte financier

Mme la Gestionnaire rappelle que le compte financier comporte deux parties : un rapport de gestion et une analyse des données financières élaborée et présentée par l'Agent comptable à l'issue du rapport de gestion. Elle précise que le rapport de gestion s'examine sur une année civile, et non sur une année scolaire. Ce rapport concerne donc les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2013-2014 et le premier trimestre de l'année 2014-2015.

Elle présente d'abord la répartition des dépenses et des recettes en grosses masses : les dépenses (hors service de restauration) sont globalement en diminution, la plus grande partie de ces dépenses est évidemment imputable au service ALO (Administration et Logistique), qui inclut la viabilisation. Les recettes : elle rappelle que la subvention de fonctionnement du Conseil Général était, en 2014, de 86 650 € après un abattement de 4 % compte tenu du volume important des fonds de réserve de l'établissement. Elle présente ensuite le bilan par service :

#### - Les Activités Pédagogiques (AP):

À noter une grosse participation des familles au titre des ressources pour ce service : il s'agit de la participation des familles aux voyages scolaires. On peut noter aussi une participation importante du Foyer Socio-Educatif et de l'Association « D'ouest en Elfe » pour le financement de ces voyages. Mme la Gestionnaire rappelle que les crédits globalisés d'Etat ont subi une très forte baisse en 2014 : (-71,49%). Les dépenses couvertes par ces crédits, notamment les dépenses pour l'achat des manuels scolaires, ont donc été fortement contraintes (pas de renouvellement de manuels en 2014), et n'ont cependant pu être couvertes que grâce au reliquat des années précédentes. Il ne reste à l'heure actuelle que 3130 € en réserve et on attend avec inquiétude la dotation 2015 en mai/juin. Elle note le poids important du poste « Reprographie » : 14 830 € pour l'ensemble de l'établissement.

#### - Vie de l'Elève (VE) :

Sur les crédits de fonds sociaux, 13 familles (représentant 14 élèves) ont été aidées en 2014 pour le règlement de la cantine ou la participation à un voyage scolaire, le montant total des dépenses est de 1316,82 €. C'est légèrement moins que l'année précédente où une vingtaine d'élèves avaient été aidés. En dépit d'une information faite régulièrement auprès des élèves et de leur famille, les demandes restent faibles. À noter un changement cette année pour les personnels en CUI (contrat unique d'insertion) à la Vie scolaire pour l'accompagnement des élèves (4 personnes depuis Septembre 2014) : depuis mai 2014, la gestion de ces contrats aidés a été mutualisée au Lycée Thépot à Quimper, qui est désormais le seul employeur. Les agents concernés sont mis à disposition du collège et toutes les opérations relatives à la paye sont traitées par le Lycée Thépot.

### **- Administration et logistique (ALO)**

Concernant la viabilisation, les consommations sont en baisse : eau (-4,15%) , électricité(-2,67%) et gaz (- 31,5%). Pour autant, l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'électricité font que les factures ne diminuent pas. Pour le gaz, la baisse importante de consommation par rapport à 2013 s'explique par un hiver particulièrement rigoureux cette année-là. En 2014 la consommation de gaz est revenue dans les normes.

### **- Service restauration ( SRH) :**

Le service de restauration a servi 64 402 repas en 2014, soit une moyenne de 500 repas par jour. 92 % des élèves sont demi-pensionnaires et 95 % environ passent régulièrement ou occasionnellement au self. Ces chiffres mettent clairement en évidence l'importance de ce service dans le fonctionnement du collège. La recette totale du service a été de 193 676,40 €, en augmentation de 2,4 % par rapport à 2013.

### **- Bourses nationales :**

Pas de changement notable du nombre de boursiers : 67 en 2014 (12,73 % des élèves) contre 70 en 2013.

### **- Opérations en capital :**

Achat d'une autolaveuse pour le nettoyage des couloirs. Cet achat d'un montant de 5835,03 € a été financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'Aide au Renouvellement du Mobilier et du Matériel des collèges publics (FARMM), le reste a été financé par le collège sur ses fonds propres.

### **Analyse des données financières, présentée par M. l'Agent comptable :**

Le résultat net de l'exercice apparaît négatif : - 4908,77 €. Ce résultat est pour l'essentiel imputable à l'intégration dans le bilan comptable de l'établissement de la dotation aux amortissements. En effet, depuis deux ans les établissements budgétisent leur service aux amortissements afin d'en enregistrer l'évolution et de valoriser le patrimoine de l'établissement. En alourdissant les charges, cette opération a cependant un impact négatif sur le résultat net de l'exercice, qui doit donc être relativisé : le résultat net d'exploitation (CAF) est de +4540,55 €. Ce résultat net doit être diminué par le solde négatif des opérations en capital pour un montant de 2927,03 €. Au final, sur l'exercice 2014, l'équilibre budgétaire est réalisé par un apport au fonds de roulement de + 1613,52 €. C'était nécessaire après plusieurs exercices exécutés en déséquilibre, afin de garantir l'autonomie financière de l'établissement, qui provisionne par ailleurs chaque année à hauteur de 3000 € en prévision du remplacement d'un four pour la cuisine.

À l'issue de ce compte financier, le fonds de roulement s'élève à 48 768,34 €, dont environ 32 000€ réellement mobilisables ce qui représente environ 27 jours de fonctionnement. C'est légèrement en dessous de la moyenne des collèges gérés par l'agence comptable. On note cependant que les taux de non-recouvrement et de créances contentieuses de l'établissement sont, eux, largement en-dessous de la moyenne des autres établissements gérés par cette agence. En conclusion la situation financière du collège Kerzouar est saine et satisfaisante.

A l'issue de ces deux présentations, deux votes sont proposés aux membres du CA : le premier concerne l'approbation des comptes, le second concerne l'affectation du résultat de l'exercice.

Résultat du vote pour l'approbation des comptes :

**Pour : 20      Contre : 0      Abstentions : 0.**

Les comptes sont approuvés par le conseil d'administration.

Résultat du vote pour l'affectation du résultat d'un montant de 1613,52 € sur le compte de réserves générales de l'établissement :

**Pour : 20      Contre : 0      Abstentions : 0.**

L'affectation du résultat est acceptée par le conseil d'administration.

## **2. Présentation de la section sportive « football » et « arbitrage »**

L'ordre du jour est un peu bousculé car M. Le Principal a invité M. CHAHIR, président du Club « En avant Saint Renan » (EASR) support de la section sportive, à venir présenter la section aux membres du

conseil d'administration. M. CHAHIR est accompagné par M. LEFRANC, éducateur sportif de la section, et par M. PAUCHARD, animateur bénévole de la section « arbitrage ».

M. CHAHIR débute sa présentation en assurant que la section sportive fait bien partie du projet d'établissement des deux collèges sur lesquels elle est implantée : le collège Kerzouar et le collège Saint Stanislas. Il poursuit par un rappel historique et un rappel des objectifs de cette section : créée l'année scolaire 2009-2010 elle ne concernait que les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, mais dès 2010-2011, à la demande des parents, elle s'est élargie pour être proposée à tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Elle fonctionne sur le site du complexe de Loukournan (avec repli sur la salle Guyader en cas de mauvais temps) le lundi et le vendredi de 15h à 17h30. L'admission se fait sur dossier scolaire et sur tests techniques. Le cahier des charges impose une visite annuelle du Centre Médico-Sportif de Brest. Cette année 28 élèves de Kerzouar et 24 élèves de St Stanislas sont concernés. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction d'autres contingences, notamment du jeu des options choisies par les élèves.

Il détaille ensuite le coût de revient au club de la section : la dépense est de 12 500 € (salaire de l'éducateur, coût des transports et des équipements). La subvention du Conseil Général, versée par l'intermédiaire des collèges est de 6000 € ( 2x 3000€).

M. PAUCHARD, ancien arbitre international, présente ensuite la section « arbitrage » dont il est le responsable bénévole : cette section est plus récente (2011-2012), elle relève elle aussi du projet d'établissement. Elle est proposée aux élèves de 3<sup>ème</sup> et se décompose en deux temps de formation : une formation théorique de septembre à décembre à l'issue de laquelle les élèves passent leur diplôme national d'arbitre. La formation se poursuit ensuite, de façon plus pratique sur le terrain et en vidéo de janvier jusqu'aux vacances de Pâques. La formation théorique se déroule au Club-House de l'EASR, la formation pratique au complexe de Lokournan. La section s'enorgueillit de former aussi des filles à l'arbitrage. M. PAUCHARD précise qu'il ne travaille pas uniquement pour le club EASR et qu'il recommande vivement aux jeunes de prendre leur licence dans leur commune d'habitation. Une information aux élèves de 4<sup>ème</sup> sera faite début mai, sur des horaires de permanence.

En conclusion M. LEFRANC précise que l'objectif de la section n'est pas de faire de ces élèves des joueurs professionnels. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'élitisme et que la section est là pour faire progresser chaque élève dans sa pratique sportive, pas uniquement ceux du club EASR.

A l'issue de cette intervention, l'ordre du jour est repris dans l'ordre prévu.

### **3.a Décisions budgétaires modificatives pour information**

Il s'agit d'intégrer un chèque de 93,60 € reçu de l'assurance en complément de remboursement d'un dommage subi au cours de l'année précédente. Cette somme sera portée sur le budget des frais généraux.

### **3.b Décisions budgétaires modificatives pour vote**

Il s'agit du financement de deux dépenses :

- Les plans d'évacuation du collège doivent être mis à jour car certains éléments ont été changés. Le reste à charge pour le collège s'élève à 1095 €.
- En mai 2014, une intrusion a eu lieu dans le collège et des vols de divers matériels et de vidéos-projecteurs en cours de réparation ont été constatés dans l'atelier de maintenance. L'assurance du collège a versé une indemnisation de 1042 €, ne permettant pas le remplacement de l'ensemble du matériel. Pour le rachat de ces matériels, le conseil général a accordé une subvention de 50 % du total. Il reste donc 861 € à la charge du collège.

Pour financer ces deux dépenses, Mme la Gestionnaire propose de faire un prélèvement de 1956 € sur le fonds de réserve.

**Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstentions : 0.**

La DBM est autorisée.

#### 4. Procédure de marché public pour la fourniture d'électricité.

Mme la Gestionnaire rappelle l'obligation faite aux EPLE de recourir à une procédure de marché public pour leurs besoins en énergie. L'an dernier à la même époque, il s'agissait de la fourniture de gaz. La participation au groupement d'achat de l'UGAP avait été choisie. La fourniture de gaz au tarif négocié par ce marché sera effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Cette année, la fin des tarifs réglementés au 31 décembre 2015 oblige à passer par cette procédure de mise en concurrence pour la fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle rappelle que l'objectif n'est pas forcément d'obtenir des tarifs moins chers qu'à l'heure actuelle (et que ce ne sera pas forcément le cas), mais bien d'une obligation à faire appel à la concurrence. Deux propositions d'achats groupés sont présentées : l'UGAP et le SDEEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère). Elle détaille la comparaison des deux propositions :

UGAP :	SDEEF :
- mise à disposition directe du marché - Accord pour 3 ans : 2016- 2017- 2018 - Pas de participation financière demandée	- constitution d'un groupe de commande, puis élaboration d'un marché public pour deux ans. - participation financière de 90 € HT (environ 108 €). - Le groupement est permanent, mais chacun des membres est libre de se retirer

Elle propose de se tourner plutôt vers la procédure de l'UGAP.

Une discussion sur les avantages et les inconvénients de chacune des deux propositions s'engage :

- le représentant du Conseil Départemental indique que celui-ci envisage de recourir à la solution d'achat groupé proposé par le SDEEF pour les bâtiments dont il a en charge la gestion directe.
- le représentant de la commune précise que toutes les communes travaillent avec le SDEEF, qu'elles connaissent davantage que l'UGAP.
- un parent d'élève fait remarquer que le SDEEF est le plus gros groupement et que les tarifs négociés seront sans doute plus intéressants.
- Mme La Gestionnaire lui rétorque que le SDEEF est un groupement départemental, l'UGAP étant national.

A l'issue de cette discussion, la proposition d'adhérer au groupement proposé par le SDEEF est mise au vote :

**Vote : Pour : 18      Contre : 0      Abstentions : 2**

Le SDEEF est donc choisi.

#### 5. Convention d'objectifs et de moyens entre le collège et le conseil départemental

M. Le Principal présente cette convention et ses principes fondamentaux : continuité du service public ; égalité de traitement devant le service public ; neutralité et laïcité ; mutabilité du service public (obligation faite au service public de s'adapter lorsque l'intérêt général le commande). Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une convention d'objectifs mais aussi de moyens. Cette démarche s'appuie sur le projet académique 2014-2018.

Cette convention est soumise au vote des membres du CA :

**Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstentions : 0**

Le chef d'établissement est autorisé à signer cette convention.

#### 6. Charte « qualité restauration »

M. le Principal présente cette charte qui engage l'établissement et le Conseil Départemental à servir aux élèves des repas de qualité. Un représentant des personnels techniques, lui-même cuisinier, précise que l'établissement est déjà bien engagé dans cette voie, mais qu'il restera certains points à améliorer : il sera difficile de respecter toujours la saisonnalité des produits, difficile par exemple de se passer de tomates en hiver... De même qu'il sera difficile de ne proposer que de la vinaigrette « *faite maison* », car les élèves en consomment beaucoup !

M. Le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer cette charte.

**Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstentions : 0**

Le chef d'établissement est autorisé à signer cette convention.

## **7. Projet « Agenda 21 » et « Collège et territoire »**

Il s'agit d'une information au CA. M. Le Principal Adjoint explique ces deux projets :

Le projet Agenda 21 permet de donner de la cohérence à deux domaines déjà bien travaillés dans l'établissement :

- d'une part : le « vivre ensemble » et la prévention des risques, pour lesquels de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre depuis plusieurs années: en 6ème, la formation à un usage responsable de l'internet, et la sensibilisation à la sécurité routière (Cool Le car), en 5ème la prévention des risques auditifs, en 3ème l'information à la sexualité et à la vie intime et la formation au PSC1 (Premiers secours citoyens niveau 1) et pour tous les professeurs principaux et les personnels de la vie scolaire, une formation à la détection des situations de harcèlement, accompagnée d'une information auprès des élèves de cinquième sur ce thème. Ce niveau a été retenu car il était jugé prioritaire.

- d'autre part, le développement durable pour lequel des actions sont en cours. La première action, menée en début d'année dans les classes de 5ème, concernait l'équilibre alimentaire : information, concours d'affiches présentant des menus. Cette action a conduit à s'interroger sur la gestion des déchets et a suscité la candidature du collège à l'implantation d'un composteur visant à valoriser ces déchets de cantine. Leur volume est d'environ dix tonnes par an. Cette candidature a été retenue et un composteur sera mis en place, par le Conseil Départemental, à partir de septembre 2015. Une formation au bénéfice des personnels et des usagers est prévue.

Il s'agit de faire valoir ce qui existe déjà mais aussi d'impliquer le plus possible les élèves, les enseignants et l'ensemble des personnels dans la démarche « Agenda 21 ». Si la candidature du collège est retenue, un diagnostic sera effectué durant une période de un an.

Le collège répondra aussi à l'appel à projet « Collège et Territoire ». Il vise à contribuer à la formation des élèves en tant que futurs citoyens. Il doit permettre l'éclosion de projets innovants dans les collèges du département, en lien avec les collectivités territoriales de proximité (commune, communauté de communes) et leur valorisation. Le collège Kerzouar est déjà engagé dans des actions qui correspondent aux problématiques retenues : prévention santé, formation à la citoyenneté, ouverture du collège sur le monde du travail et de l'entreprise, renforcement de la place des parents dans la vie de l'établissement.

## **8. Convention de séquence d'observation en milieu professionnel**

M. Le Principal présente cette convention qui ne diffère essentiellement de la précédente que par l'ajout d'une annexe financière permettant la prise en charge éventuelle par l'entreprise des frais de transports et de restauration de l'élève-stagiaire. M. Le Principal demande au CA l'autorisation de signer de telles conventions :

**Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstentions : 0**

Le chef d'établissement est autorisé à signer ce type de convention.

## **9. Fournitures scolaires pour la rentrée 2015**

La liste des fournitures scolaires nécessaires dans les différentes disciplines est fournie chaque année aux parents des élèves. M. Le Principal a souhaité tout d'abord en changer la présentation : la liste sera détaillée par niveau (6è, 5è, 4è, 3è) et non plus globalement. Il a aussi souhaité que cette liste fasse clairement la distinction entre ce qui doit être impérativement acheté par les parents en magasin et ce qui est proposé à l'achat par le FSE (on ne peut pas légalement l'imposer).

Cette mutualisation était déjà proposée pour l'achat des cahiers d'exercices disciplinaires. Ces cahiers sont toujours difficiles à trouver en magasin, c'est donc plus pratique pour les parents, et, de plus, cet achat groupé permet d'obtenir des tarifs plus intéressants. Pour la rentrée 2015, le FSE proposerait de mutualiser aussi l'achat des cahiers « normaux ». En effet, afin de limiter le poids des cartables, les enseignants préconisent l'achat de cahiers 48 pages. Il en faut donc davantage sur l'année : entre 16 et 20 par élève. L'achat groupé de ces cahiers permettrait de faire baisser les prix. Le FSE a prospecté et a

trouvé un fournisseur qui propose des cahiers de très bonne qualité au prix de 0,53 € l'unité. Pour le FSE il s'agit juste d'un service rendu aux parents, lui-même ne se ferait aucune marge sur cette opération. Ainsi l'économie réalisée serait d'environ 20 € par élève. L'accueil des parents à cette proposition est plutôt positif. Cela permettrait ainsi d'éviter la surenchère au « plus beau cahier », qui fait en général augmenter sensiblement les prix !

*Un membre du CA, représentant des élèves, doit quitter la séance.*

## **10. Questions diverses**

### **10.a Toutatice**

Les parents d'élèves se plaignent de difficultés très fréquentes pour l'accès à ce site. M. Le Principal contactera le rectorat pour signaler ces difficultés.

### **10.b Parcours et sécurité des cars**

- En premier lieu, un représentant des parents signale que des parents ont noté des excès de vitesse des cars sur certains parcours. M. Le Principal contactera les transporteurs. Le représentant du Conseil Départemental prend note de cette remontée.

- Les parents d'élèves indiquent que parfois des élèves passent devant chez eux mais sont obligés de faire tout le circuit avant d'être autorisés à descendre du car. Les parents souhaitent être associés à l'élaboration des parcours. Le représentant du Conseil Départemental indique qu'il serait difficile d'associer les parents mais que des ajustements sont faits durant tout le mois de septembre. Il engage les parents à s'adresser aux transporteurs dans les premières semaines de l'année scolaire.

### **10.c Emplacement du nouveau collège**

Les représentants des parents rappellent leur attachement au regroupement de l'ensemble des activités scolaires dans un même périmètre, ce qui offre la meilleure garantie de sécurité et de meilleure organisation du temps scolaire, dans l'intérêt exclusif des élèves. Ils indiquent n'avoir jamais eu autant de remontées de parents mécontents de la configuration actuellement retenue pour la construction du collège et des installations sportives sur deux sites distants de plus de 400 m.

Le représentant du Conseil Départemental fait référence à un courrier du conseil général à M. Le Principal. Ce courrier indique que le Président du Conseil Général prendra prochainement contact avec la commune pour examiner les possibilités de rapprochement des deux futurs équipements. Monsieur le conseiller départemental reconnaît qu'une réunion de concertation entre le responsable au Conseil Général, la mairie et le collège a certainement manqué. En mai dernier, il était prévu un gymnase à proximité du collège. Afin de rassurer tous les intervenants, une réunion sera programmée au plus vite. Il ajoute que la commune de Saint Renan est maître d'ouvrage du gymnase et du collège et que le Conseil Départemental et la commune partagent la volonté de mutualiser les équipements pour une utilisation plus rationnelle. Il affirme la nécessité de reprendre ce dossier au plus vite.

Un représentant des enseignants précise que la volonté de mutualiser les équipements n'est pas antinomique de la nécessité de placer l'équipement sportif à proximité du collège comme c'est le cas pour le gymnase actuel situé à côté du collège. Il ajoute qu'une distance de 400 m entre les deux équipements crée de nombreuses difficultés : perte de temps de cours (environ 30 min aller-retour), personnes à mobilité réduite, mauvais temps, etc.

Les parents d'élèves précisent qu'ils sont d'accord avec l'idée de mutualisation. Ils ne demandent pas l'intégration de l'équipement sportif au collège, mais juste sa proximité. Ils demandent s'il pourrait être envisagé de construire le collège près du site de Trévisquin prévu pour la salle de sport.

Monsieur le Maire de la commune de Saint Renan répond que le projet de gymnase était antérieur au projet de collège, et qu'il s'agissait bien d'une volonté de la municipalité d'en faire un « élément structurant » et non une simple salle de sport. S'il faut déplacer le site d'un des deux équipements, il faudra faire très vite car le plan local d'urbanisme (PLU) actuel expire au 1<sup>er</sup> juillet, ensuite la commune sera engagée dans une phase de remise à jour de ce PLU qui peut durer environ 2 ans.

Monsieur le Conseiller Départemental annonce que la réunion de concertation sera organisée dans la semaine de rentrée des vacances de printemps (entre le 27 Avril et et 1<sup>er</sup> Mai).

#### **10.d Aide financière à l'association sportive**

L'association sportive sollicite une aide financière pour sa participation à deux finales nationales :

- D'une part, la finale de hip-hop qui aura lieu à Morlaix : l'aide financière concernerait la location d'un minibus pour le déplacement de 10 personnes (8 élèves et 2 encadrants), ainsi que leur hébergement, pour une somme évaluée entre 1000 et 1100 €.

M. le Principal propose que le collège fasse un don à l'association sportive de 1100€ pour aider au financement de ce déplacement.

**Vote : Pour 19          Contre : 0          Abstentions : 0**

- D'autre part la Finale d'escalade à Voiron (Isère), là encore il s'agirait de financer le déplacement et l'hébergement de 5 élèves et 2 encadrants pour une somme de 2000 €.

M. Le Principal propose que le collège fasse un don de 2000 € à l'association sportive pour le financement de ce déplacement.

**Vote : Pour : 18          Contre : 0          Abstentions : 1**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **10.e Nouvelle brochure du collège**

M. Le Principal fait part de son souci d'améliorer la communication du collège dans le but de redynamiser le recrutement, en baisse depuis deux ans. Pour la journée « portes-ouvertes », il a déjà fait réaliser une pochette spéciale remise aux élèves et à leurs parents lors de leur visite. Il informe d'une offre faite par un éditeur de réaliser gratuitement une plaquette de présentation du collège. Cette opportunité a déjà été saisie par plusieurs collèges du secteur de Brest dont il fait circuler quelques exemplaires des plaquettes. La plaquette est jugée attrayante par les membres du conseil. Cependant, une représentante des enseignants fait part de ses réticences quant à la gratuité qui a pour contrepartie le financement par de la publicité. Elle craint que le collège ne s'insère dans un engrenage qui serait contraire à ses valeurs. M. Le Principal lui affirme comprendre ses réticences et qu'il ne solliciterait pour le financement que les entreprises dirigées par des parents d'élèves et les partenaires habituels du collège. Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de contacter les parents d'élèves, artisans, chefs d'entreprise ou autres, pour solliciter leur accord préalable à la démarche de l'éditeur pour la vente d'encarts publicitaires.

Il propose de soumettre l'acceptation de cette offre au vote du CA :

**Vote : Pour : 12          Contre : 0          Abstentions : 7**

L'offre de réalisation de cette brochure est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.